



prévention canicule 65 ans et +

LA VILLE DE CAHORS ET SON
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE VOUS INFORMENT

INSCRIPTION AU REGISTRE DU PLAN CANICULE

Le CCAS de la Ville de Cahors invite les personnes fragiles et isolées à s'inscrire sur le registre canicule afin d'être accompagnées pour la période estivale en cas de fortes chaleurs.

QUI EST CONCERNÉ PAR L'INSCRIPTION SUR CE REGISTRE ?

Il s'adresse aux personnes fragiles et isolées et résidant à Cahors*

- . De plus de 65 ans
 - . De plus de 60 ans (reconnues inaptes au travail)
 - . Adultes handicapés
- * si vous êtes déjà inscrit sur le registre *prévention canicule de la Ville de Cahors*, il n'est pas nécessaire de faire la démarche sauf pour signaler des modifications.

POURQUOI S'INSCRIRE ?

L'objectif du dispositif de prévention est de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement par le préfet du plan d'alerte et d'urgence.

Ce registre permet d'avoir un contact périodique avec les personnes inscrites afin de leur apporter conseil et assistance.

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription est une démarche volontaire, facultative, gratuite et confidentielle (vous disposez d'un droit d'accès et de rectification permanent). L'inscription s'effectue à la demande de la personne concernée ou de son représentant légal, d'un tiers (parent, voisin, intervenant médical, service d'aide à domicile...).

SELON LES MODALITÉS SUIVANTES

Par téléphone en appelant le CCAS au 0800 46 46 40 (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Par courriel : accueil@ccas.mairie-cahors.fr

Par courrier à : CCAS de Cahors - Espace Caviolle, 118, rue du président Wilson, en précisant votre adresse et votre numéro de téléphone

En téléchargeant le formulaire d'inscription disponible sur le site internet :

cahorsaggllo.fr/prevention-canicule-ville-de-cahors.fr

